

COMMUNE DE LAFRANCAISE
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le 15 octobre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 9 octobre 2026, sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Votants : 22

Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne BENAICHE, Ronan COCHET—DESCHER, Anaëlle COMBALBERT, Joël COMBALBERT, Éric CONTE, Brigitte DELCASSE, Yannick DUBOUT, Françoise LABOUR, Camille LE BERGER, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Marie-Laurence PRAISSAC, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Procurations : M. Fabien le MAIRE a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE
Mme Véronique PATERNE a donné procuration à Mme Colette VERDOUX
M. Gérard ROCHE a donné procuration à M. Thierry DELBREIL
Mme Flavie TAVERA a donné procuration à M. Jean-Pierre ANGLAS

Excusés : - Absents : Pierrick THOMAS

Mme Marie-Laurence PRAISSAC a été élue secrétaire de séance

Délibération n° 5 : Modification autorisation programme aménagement de la vallée des loisirs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 16 du 13 avril 2021 créant l'autorisation de programme concernant les travaux d'aménagement de la vallée des loisirs ainsi que les délibérations n° 20 du 12 avril 2022, n° 20 du 11 avril 2023, n° 20 du 11 avril 2024, n° 16 du 14 avril 2025, n° 6 du 8 décembre 2025 et la délibération n° 15 du 28 avril 2026 la modifiant.

Monsieur le Maire propose de modifier cette autorisation comme suit :

Aménagement de la Vallée des loisirs (Aménagement zone de baignade, piscine et bâtiments, jeux, création d'un pumtrack,.....)

Montant global de l'AP : 2 487 692 €

Crédit de paiement 2021 : 108 €

Crédit de paiement 2022 : 18 018 €

Crédit de paiement 2023 : 1 920 €

Crédit de paiement 2024 : 658 620 €

Crédit de paiement 2025 : 1 697 026 €

Crédit de paiement 2026 : 112 000 €

Les dépenses seront équilibrées comme suit :

Emprunt/autofinancement : 1 652 692 €

Subventions : 835 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la modification de l'autorisation de programme concernant les travaux d'aménagement de la vallée des loisirs.

Ainsi fait et délibéré le 15 octobre 2026

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme



Le Maire,

Thierry DELBREIL

Le Secrétaire de Séance

Marie-Laurence PRAISSAC

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

